



### SOMMAIRE

- *Mise en place de l'enveloppe Soleau électronique:*
  - *A quoi ça sert.*
  - *Comment faire.*
  - *Taille des fichiers.*
  - *Formats.*
  - *Tarif.*
  - *Date du dépôt – délai.*
  - *Restitution.*

Dépôt e-Soleau jusqu'à 300Mo  
3 fichiers maximum

**inpi**  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE

Chaque fichier ≤100Mo  
Type de fichier :

- texte (.txt, .pdf, .zip...)
- image (.gif, .jpg, .tiff, .png...)
- son (.mp3, .mp4, .wav, .flac...)
- vidéo (.mp4, .mkv, .mpg, .dv...)

## Mise en place de l'enveloppe Soleau électronique

L'Enveloppe Soleau, du nom de son créateur Eugène Soleau, qui fût inventée en 1910, permet d'établir une preuve de possession à une date donnée. Dans sa forme « moderne » mise en place par l'INPI, l'enveloppe Soleau est une enveloppe papier dont le contenu, descriptif des éléments qui doivent être datés, est limité à environ 7 feuilles (au format A4) de papier (exclusivement).

L'Enveloppe Soleau n'est qu'un moyen parmi d'autres d'établir une preuve de possession.

Depuis le **15 décembre 2016**, l'I.N.P.I. est passé à l'heure du numérique et propose un service e-Soleau dans son espace E-PROCEDURES.

### A quoi ça sert :

Le service de dépôt en ligne e-Soleau vise les mêmes objectifs que l'Enveloppe inventé par Eugène Soleau.

Il vous permet d'établir une **preuve de possession d'une information à une date donnée**. Cette information peut en particulier correspondre à une de vos créations, mais n'est pas limité à ce seul cas. Ce peut être par exemple :

- un concept d'entreprise ou de service (ex. livraison de repas à domicile, boutique en ligne...)
- un nouvel objet (ex : objet connecté...)
- des procédés, des méthodes de fabrication (ex. une nouvelle recette de cuisine, étape de fabrication d'un produit, amélioration d'un procédé existant...)
- une création artistique (ex. un scénario de livre, d'un logo, d'un tableau, une forme...)

L'Enveloppe Soleau électronique, comme pour sa forme papier, pourra être utilisée comme un élément de preuve de possession, par exemple si vous deviez engager un action à fin de faire reconnaître votre qualité d'auteur ou d'inventeur, ou pour chercher à faire reconnaître un droit de possession personnelle antérieure.

Il doit être noté que **l'Enveloppe Soleau n'est pas une protection intellectuelle** et ne crée aucun droit privatif sur une création. Elle est seulement un outil dans le contexte de la reconnaissance d'une paternité sur un droit de Propriété Intellectuelle existant ou à créer.

Rappelons que le droit d'auteur protège les œuvres littéraires, les créations musicales, graphiques et plastiques, mais aussi les logiciels, les créations de l'art appliqué, les créations de mode... et que les droits de Brevet, de Dessins&Modèles et de Marques s'acquièrent par un dépôt en vu d'obtenir un titre de Propriété Industrielle

## **Comment faire ?**

Via le service en ligne (E-PROCEDURES) et en accédant au **service e-Soleau**.

Lors de la création de la preuve de possession personnelle, il doit être gardé en vue que la date de possession sera la date enregistrée par l'INPI et que le contenu de la possession sera déterminé par le contenu déposé dans l'Enveloppe Soleau, la version électronique ne se différenciant pas sur ces deux points de la version papier.

C'est donc le contenu de l'Enveloppe Soleau qui déterminera la portée de ce qui pourra être revendiqué comme possession personnelle, d'où l'importance qui doit être apportée aux descriptions techniques ou non techniques, aux reproductions, aux origines de ces données, et à tout autre élément pouvant s'avérer important, voire déterminant, si l'Enveloppe Soleau doit être utilisée.

En cas de contestation judiciaire, la production de l'enveloppe Soleau électronique est requise par le président du tribunal saisi de l'instance. L'utilisateur doit lui-même demander la restitution de son enveloppe Soleau électronique.

## **Taille des fichiers**

Les avantages de la version électronique, outre l'instantanéité du traitement en ligne, réside principalement dans le volume des documents soumis qui n'est plus contraint par les 7 feuilles de la version papier, mais reste limité.

Vous pouvez déposer jusqu'à 3 fichiers dans une enveloppe e-Soleau. Chaque fichier ne peut pas excéder 100 Mo et la totalité des fichiers ne peut pas excéder 300 Mo.

## **Format**

Les formats sont variés :

- texte (.txt, .pdf, .zip...);
- image (.gif, .jpg, .tiff, .png...);
- son (.mp3, .mp4, .wav, .flac...);
- vidéo (.mp4, .mkv, .mpg, .dv...).

## **Tarif**

Le tarif est de 15€ pour 10Mo puis de 10€/10Mo supplémentaires, ce qui représente donc une taxe totale de 305 euros pour la capacité maximale. Le règlement est possible par carte bancaire ou à partir d'un compte client.

## **Date du dépôt - délai**

Le **récépissé scelle la date du dépôt** de l'enveloppe soleau électronique. Le récépissé est donné après la redevance de dépôt. Il est disponible pendant 15 jours à compter du dépôt.

L'I.N.P.I. conserve l'enveloppe Soleau électronique pendant une **période de 5 ans**. Ce délai est prolongeable une seule fois. Il est possible de le demander immédiatement au moment du dépôt. La période de conservation maximale est de 10 ans.

## **Restitution**

A tout moment de la période de conservation, l'utilisateur peut demander la restitution de son enveloppe Soleau électronique via l'espace E-Procédures de l'I.N.P.I. Cette formalité est gratuite pour les trois premières demandes. Au-delà de trois demandes un paiement est exigé(10€).

D'autres outils de création de preuves de possession par voie électronique sont mis en œuvre depuis plusieurs années par le Cabinet IPSIDE. Ces outils restent intéressants dans certains cas, en particulier lorsque les capacités proposées par le service e-Soleau s'avèrent insuffisantes.

Pour plus d'informations sur e-Soleau et les autres solutions de créations de preuves, contactez-nous !

Tangui DERRIENNIC  
Conseil en Propriété Intellectuelle

Source : décision n°2016-273 de l'INPI

